Points à l' ordre du jour et bref exposé des décisions
Collège de police – 08 septembre 2026
ZP Flowal - 5309

Informations administratives / présences :

Madame Christine POULIN, Présidente du Collège ;
Monsieur Antonin COLLINET, Bourgmestre de Walcourt ;
Monsieur François BERTLEFF, Commissaire et Chef de corps a.i. de la ZP Flowal ;
Madame Maïté MEUR, Conseillère et Secrétaire de zone.

La Présidente du Collège de police ouvre la séance à 09 :08

Points à l'ordre du jour et bref exposé des décisions du collège de Police du 08 septembre 2026

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Collège de police du 25 août 2026 – Décision

Le collège DECIDE :

- D'approuver le PV du collège de police du 25 août 2026.

Point 2 : Personnel – Prestations de serment

- Prestation de serment entre les mains de la Présidente du Collège de police de [redacted] et [redacted]

Point 3 : Finances - Budget 2026 – Préparation du projet de modification budgétaire (MB2-2026) - Information

Le collège PREND ACTE :

- De l'Impact de l'entrée en vigueur de la loi du 25 mai 2026 sur les procédures budgétaires en matière de budget, de modifications budgétaires et des comptes.
- De la présentation des principales orientations envisagées dans le cadre de la deuxième modification budgétaire (MB2) du budget 2026, dont le projet sera soumis à l'approbation du Collège lors de la séance du 22 septembre 2026.

Point 4 : Personnel - Mobilité 2026-03 - Un emploi d'Inspecteur spécialisé au SLR - Nomination - Décision

Le collège DECIDE :

- De nommer [redacted], à l'emploi d'Inspecteur de police spécialisé au Service Local de Recherche.
- En cas de désistement de la candidate déclarée APTE, l'emploi sera réouvert lors du prochain cycle de mobilité.

Point 5 : Délibération - Personnel - Ouverture d'un emploi d'INP proximité - Décision

Le collège DECIDE :

- De déclarer vacant un emploi d'Inspecteur spécialisé au service Proximité.
- D'approuver le profil de fonction, établi par le Chef de Corps a.i., pour l'emploi déclaré vacant.
- De prévoir une réserve de recrutement pour la vacance d'emploi jusqu'à l'appel aux candidats du cycle de mobilité suivant celui de l'offre d'emploi.

Point 6 : Personnel - Ouverture d'un emploi de CALog Niv D - Ouvrier bâtiment- véhicule- Décision

Le collège DECIDE :

- De déclarer vacant un emploi du Cadre administratif et Logistique de niveau D « ouvrier bâtiment/véhicule ».
- D'approuver le profil de fonction, établi par le Chef de Corps a.i., pour l'emploi déclaré vacant.
- De prévoir une réserve de recrutement pour la vacance d'emploi jusqu'à l'appel aux candidats du cycle de mobilité suivant celui de l'offre d'emploi.

Point 7 : Personnel – Demande d'indemnisation - Maladie professionnelle – Décision

Le collège DECIDE :

- De déclarer recevable mais non fondée la demande de reconnaissance de maladie professionnelle introduite par [redacted].

- De notifier la décision à :

  [redacted]

  - L'Agence fédérale des Risques Professionnels

Point 8 : Personnel - Accident du travail - Certificat de guérison - Décision

Le collège DECIDE :

- D'approuver le rapport [redacted] relatif aux conclusions d'expertise sur base du dossier médical relatif à l'accident du travail [redacted].
- La date à laquelle la présente décision aura été notifiée à la victime par pli recommandé constituera le point de départ du délai préfix de révision de trois ans ; délai endéans lequel la victime pourra éventuellement, par pli recommandé, introduire une demande en aggravation.
- De transmettre une copie de la présente délibération :
  - A l'intéressé;
  - A la compagnie d'assurance Ethias ;
  - Au Service compétent de la Zone Flowal, pour insertion, après notification, dans le dossier personnel de l'intéressé.

Point 9 : Organisation - Frais de représentation - Teambuilding SAPV Province de Namur - Organisation Flowal - Prise en charge – Décision

Le collège DECIDE :

- De la prise en charge, par la Zone de police, des frais du petit-déjeuner de la journée teambuilding des SAPV de la Province de Namur organisée le 15 septembre 2026 et des frais de l'activité de [redacted].
- D'imputer la dépense à l'article 330/12316 du budget ordinaire de l'exercice en cours.

Point 10 : Marché public de faible montant - Acquisition de 8 paires de gants de fouille anti-coupure - Consultation – Décision

Le collège DECIDE :

- De réaliser un marché public de faible montant en vue de l'acquisition de huit paires de gants de fouille « anti-coupure ».
- D' arrêter les spécifications techniques du marché.
- De consulter trois sociétés.

La séance est clôturée par la Présidente à 10 :11

A Walcourt, le 08 septembre 2026

POLICE LOCALE ZP 5309 - FLOWAL